

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20200211-D_11_02_2020_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

Affichage : 20/02/2020

Délibération n°11-02-2020-016

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 11 février 2020*

Date de convocation	5 février 2020
Date d'affichage	5 février 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	41
Votants	46 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 11 février à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes du Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Bruno POISSENOT (représentant M. Christian LANDEAU), M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Didier TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT (représentant Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Eric BARBIER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Michel DIVARET, Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), M. Christian LANDEAU (représenté par M. Bruno POISSENOT), Mme Pascale LEVEQUE, Mme Camille MORIN-BURRE, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Gaëtan THOMAS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN), Mme Patricia VILLARMÉ (représentée par Mme Laëtitia VEEGAERT).

Secrétaire de séance : M. Claude GRIGNON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

OPAH : SUBVENTION AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de la communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 8 décembre 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de la communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 28 avril 2017,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 9 mai 2019,

Vu l'avenant n°3 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 30 décembre 2019 prolongeant le dispositif pour une année supplémentaire,

Vu l'autorisation de programme modifiée 17-02 AP OPAH 3917 relative aux subventions d'investissement aux particuliers dans le cadre de l'OPAH,

Vu le rapport du Président présenté par M. Lucien BRETON, Vice-président en charge du Logement et de l'aménagement numérique,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la liste actualisée des personnes répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible d'une aide de la collectivité :

Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
Monsieur MARCEL Jean-Claude (Villaines-La-Gonais)	Energie	Très Modeste	24 862 €	20 000 €	21 000 €	2 000 €	10% plafonnés à 3000 €
Monsieur BRUNEAU Claude (Cherré-Au)	Energie	Très Modeste	2 750 €	2 500 €	1 750 €	250 €	10% plafonnés à 3000 €
Monsieur BERTRAND Sébastien (Avezé)	Energie	Intermédiaire	28211,74 €	26 797,46 €	4000 €	4 000 €	20% plafonnés à 4 000 €
Monsieur et Madame BLOT Jean-Pierre (Cherré-Au)	Autonomie	Intermédiaire	5 665,55 €	5 150,50€	773€	773 €	15% plafonnés à 4 000 €
Monsieur COTTEREAU Adrien (Gréez sur Roc)	Energie	Modeste	17 598 €	16 438 €	9 497 €	1 644 €	10% plafonnés à 3000 €
Monsieur et Madame BONTEMPS – GAUTIER Didier (La Ferté-Bernard)	Autonomie	Très Modeste	8 379 €	6 965 €	8 373 €	1 742 €	25% plafonnés à 4 500 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Monsieur et Madame COCQ Daniel (La Ferté-Bernard)	Autonomie	Très Modeste	8 811 €	8 010 €	5 982 €	2 003 €	25% plafonnés à 4 500 €
Monsieur Gilles GERVAIS (Bouër)	Energie	Très Modeste	21 850 €	20 000 €	14 571 €	2 000€	10% Plafonnés à 3 000 €
Monsieur Christophe ROGET (Tuffé Val de la Chéronne)	Energie	Très Modeste	37 243 €	20 000 €	19 500 €	2 000 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Monsieur et Madame Raymond POTY (Cherré-Au)	Autonomie	Très Modeste	7 107 €	5 454 €	6 153 €	1 364 €	25% plafonnés à 4 500 €
Madame GAUBERT Marie-Elizabeth (Saint Jean des Echelles)	Autonomie	Très Modeste	5 028 €	4 571,18€	5 028 €	1 143 €	25% plafonnés à 4 500 €
Madame JONES Glenda (La Ferté-Bernard)	Energie	Très Modeste	13 510 €	12 759 €	9 431 €	1 276 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Madame JEAN Nicole (La Ferté-Bernard)	Energie	Très Modeste	9 986 €	9 231 €	9 986 €	924 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Monsieur et Madame JOURNET Maurice (La Ferté-Bernard)	Autonomie	Très modeste	9 173 €	8 004 €	5 866 €	2 001 €	25% plafonnés à 4 500 €
Monsieur HADI Noureddine (Cherré)	Energie	Très Modeste	28 231 €	20 000 €	19 163 €	2 000 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Monsieur DUNAS Michel (La Ferté-Bernard)	Autonomie	Très modeste	6 930 €	6 043 €	4 597 €	1 511 €	25% plafonnés à 4 500 €
TOTAL			235 335,29 €	191 923,14 €	145 670 €	26 631 €	

DECIDE d'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

VALIDE le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 11 février 2020

Pour extrait conforme

Le 11 février 2020

Le Président,

M. Didier REVEAU

